



A

M. Le Défenseur des Droits

**7 rue Saint-Florentin
75409 Paris Cedex 08**

Le Pontet, le 23/01/2014.

Monsieur,

Par le présent courrier, le Syndicat national SOLIDAIRES-JUSTICE tient à vous faire part d'une atteinte à l'exercice du droit syndical au Centre Pénitentiaire d'Avignon - Le Pontet.

Cette atteinte au droit syndical se traduit par des refus répétés d'autorisation d'absence syndical envers un de nos délégués syndicaux, M. [REDACTED] Surveillant Brigadier au CP d'Avignon - Le Pontet. Ces refus sont systématiquement justifiés par des "nécessités de service" mais ne comportent aucune considération de droit ni de fait permettant d'en apprécier la réalité.

En effet, comme vous pouvez le constater dans les pièces jointes n°1 à n° 7, les multiples refus d'autorisation d'absence syndicale de M. [REDACTED] sont motivés par une hypothétique nécessité de service que la direction du Centre Pénitentiaire du Pontet invoque de façon abusive et répétée : difficultés de personnel jamais explicitées, absence de plusieurs agents sans en préciser le nombre exact, "repos hebdomadaire" qui ne peut être rendu en raison de "problèmes récurrents d'effectifs", "difficulté de service pour pallier des postes vacants" qui ne sont pas cités...

Ainsi, l'utilisation systématique de la seule "nécessité de service" par cette direction pour refuser les détachements syndicaux de notre délégué, constitue une entrave évidente à l'exercice du droit syndical. En l'espèce, l'Administration Pénitentiaire fait un usage excessif cette notion de nécessité de service, ce qui constitue un véritable frein à l'exercice du droit syndical.

Vous trouverez également en pièce jointe n°8 un courriel de SOLIDAIRES-JUSTICE adressé au bureau des politiques ministérielles du ministère de la Justice, relatif à l'entrave à nos droits syndicaux, resté sans réponse à ce jour.

Au vu d'une telle situation récurrente, portant atteinte au droit syndical, liberté fondamentale protégée par la constitution, nous sollicitons M. Le Défenseur des Droits, une intervention de vos services dans les meilleurs délais.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir M. Le Défenseur des Droits l'expression de nos salutations distinguées.

Pour SOLIDAIRES-JUSTICE

Le CO-SECRETAIRE NATIONAL

Stéphane BOUCHET.

SOLIDAIRES-JUSTICE
CP D'Avignon-Le Pontet 90 rue panisset CS 70017 Le Pontet 84275 Vedène Cedex
Port 06.52.79.57.94 – tel/fax 04.90.03.96.24
Mail : Synd-solidaires-justice@solidaires-paca.org